

Extrait d'acte de naissance

Qu'est-ce qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) ?

Mis à jour le 22 septembre 2015 par « direction de l'information légale et administrative »

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant ou de l'adolescent en établissement. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire...) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, collège, lycée, centre de loisirs).

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire, et se nomme ainsi parfois PAIP (projet d'accueil individualisé périscolaire).

Le PAI concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou avec son accord et sa participation, par le chef d'établissement à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant ou l'adolescent.

Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant ou l'adolescent dans le cadre de sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- les régimes alimentaires à appliquer,
- les aménagements d'horaires,
-

les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant ou de l'adolescent,

- les activités de substitution proposées.

Image not found

http://www.mairie-nargis.com/sites/all/modules/custom/ads_servicepublic/img/savoir.jpg

À savoir

À savoir : un modèle de PAI peut être téléchargé.

Lettre type : Modèle du projet d'accueil individualisé (PAI) (particuliers)

Comment faire si...

- **Mon enfant est en situation de handicap ?**
- Tous les **«Comment faire si... (particuliers) »**

Services et formulaires en ligne

- **Modèle du projet d'accueil individualisé (PAI)**
- Lettre type

Voir aussi...

- **École et handicap (particuliers)**

Références

- Circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé





**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F21392>